CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 4 juillet 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 juillet 2011 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Réjean Major Maire

Madame Michelyne Bélair Conseillère
Monsieur Yvon Pelletier (*) Conseiller
Madame Karo Poirier Conseillère
Monsieur Denis Lacroix Conseiller

Sont absents: Monsieur André Patry Conseiller

Monsieur Gaston Lacroix Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0 OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 15.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2011-07-04-179

0

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

OUVERTUDE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011
 - B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2011
 - C- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011
 - D- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2011
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2011

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1Suivi des procès-verbaux
- 100-2Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3Suivi budgétaire du projet de voirie 2011
- 100-4Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2011
- 100-6Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2011
- 100-7 Réseau informatique Nouveau poste de travail

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 200-1Rapport d'activités du service incendie
 - A- Camion citerne autopompe
- 200-2Schéma de couverture de risques en sécurité incendie Actions à réaliser

300	TRANSPORT			
-----	-----------	--	--	--

- 300-1Rapport des travaux exécutés en juin 2011
- 300-2Rapport des travaux prévus en juillet 2011
- 300-3Confirmation d'embauche 2^e poste de journalier
- 300-4Allocation monétaire pour bottes de travail
- 300-5Pont de fer Bacs à fleurs
- 300-6Circulation des véhicules tout terrain sur les chemins municipaux
- 300-7TECQ 2010-2013 (Taxe sur l'essence et contribution du Québec)
- 300-8Camion municipal v6, 4x4
- 300-9Travaux de voirie Affectation du surplus accumulé
- 300-10 Appel d'offres pour la fourniture de matériel 0-3/4
- 300-11 Hydro-Québec Demande de prolongement du réseau électrique Secteur du chemin Patry-du-Lac-Edja

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 400-1Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A-
- 400-2Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - Α
- 400-3Écocentre et site des lagunes
 - A-
- 400-4 Confirmation d'embauche « Technicien en environnement » PCÉ 2011
- 400-5 Inspection des berges Grand Lac Rond MRCVG
- 400-6 Suivi du programme PAPA
- 400-7 Vidange des fosses septiques sur les îles

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE	

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-1CCU

- A- Demande de dérogation mineure #2011-01 8 chemin Héritage
- 600-2Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2011
- 600-3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 240, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage commerce c6 « Hébergement et restauration » à la zone V-104
- 600-4Adoption du deuxième projet de règlement numéro 241, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage commerce c5 « Services routiers » et l'usage commerce c3 « Détail » à la zone U-206

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1Fête des bénévoles – Rapport 2011 700-2Piquetage – Terrain de loisirs

800	CORRESPONDANCE
900	VARIA

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE	
------	--------------------	--

Adoptée à l'unanimité

- 0-3 Adoption des procès-verbaux
- A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 Sujet reporté.
- B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2011

Sujet reporté.

- C- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 Sujet reporté.
- D- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2011

Sujet reporté.

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Pancarte installée terrain municipal
- RCI 2009-206

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2011

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de juin 2011.

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le rapport du suivi des procès-verbaux au 30 juin 2011 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Dossier du 110 chemin Richard – Infraction aux règlements municipaux

M.B. 2011-07-04-180

Considérant que ce dossier portant le matricule 5618-78-3987, dont l'adresse civique est le 110 chemin Richard, est en infraction depuis quelques temps;

Considérant que le propriétaire a mentionné par le biais de son avocat qu'il effectuera les travaux correctifs nécessaires;

Considérant que ce propriétaire demande un délai pour exécuter lesdits travaux;

Considérant qu'il a avancé l'année 2012 comme date à laquelle il entend effectuer les travaux:

Considérant que ce propriétaire devra obtenir tous les permis nécessaires pour effectuer les dits travaux correctifs;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'accorder un délai jusqu'au au 1^{er} juillet 2012 comme date butoir pour effectuer les travaux correctifs nécessaires pour rendre la propriété sise au 110 chemin Richard conforme aux divers règlements applicables sur le territoire de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2011-07-04-181

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2011 pour un montant total de 5628.40\$ et du 1^{er} juin 2011 au 30 juin 2011, pour un montant total de 3018.52\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2011

Le suivi du projet de voirie en date du 30 juin 2011 est déposé.

Chemins sectoriels

M.B. 2011-07-04-182

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de débloquer la totalité des crédits budgétaires affectés aux chemins sectoriels d'un montant de 18680\$. Les dépenses seront imputées au poste « Chemins sectoriels » (02-390-00-521).

Adoptée à l'unanimité

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2011

M.B. 2011-07-04-183

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2011 pour un montant total de 123082.45\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2011

M.B. 2011-07-04-184

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2011 pour un montant de 31822.85\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Réseau informatique – Nouveau poste de travail

M.B. 2011-07-04-185

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour un nouveau poste de travail. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations – Système informatique » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE	
-----------------------	--

200-1Rapport d'activités du service incendie

A- Camion citerne autopompe

Dossier à suivre.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

Note au procès-verbal

Le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été approuvé par le ministère de la sécurité publique.

300	TRANSPORT
-----	-----------

300-1 Rapport des travaux exécutés en juin 2011

300-2Rapport des travaux prévus en juillet 2011

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de juin 2011 de même que la liste des travaux prévus en juillet 2011..

300-3Confirmation d'embauche - 2^e poste de journalier

M.B. 2011-07-04-186

Considérant la résolution M.B. 2011-04-06-093 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 avril 2011 mandatant la directrice générale pour compléter une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec;

Considérant la réponse positive reçue d'un représentant d'Emploi-Québec pour l'octroi d'au minimum deux subventions salariales;

Considérant la résolution M.B. 2011-06-06-153 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 6 juin 2011;

Considérant qu'un deuxième candidat est admissible à la subvention salariale:

Considérant la recommandation effectuée par la directrice générale en ce qui concerne ce candidat;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de confirmer l'embauche de Martin Beaudoin comme journalier au sein de la municipalité de Bouchette pour une période maximale de 26 semaines à quarante heures par semaine et ce, au taux convenu. La date de début de l'emploi est fixée au 27 juin 2011. La dépense reliée à cet embauche sera imputée aux postes « Rémunération voirie » (02-320-10-141) et « Contribution employeur voirie » (02-320-10-222).

Adoptée à l'unanimité

300-4 Allocation monétaire pour bottes de travail

M.B. 2011-07-04-187

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à remettre à chaque employés permanents de la municipalité, dont le travail requiert l'utilisation de bottes de travail sécuritaires et reconnues par la CSST, une allocation monétaire annuelle de 150\$ pour des bottes de travail conformes et ce, avec preuve d'achat. Cette dépense sera imputée au poste « Fournitures » (02-320-00-640).

Adoptée à l'unanimité

300-5 Pont de fer - Bacs à fleurs

Dossier à l'étude.

300-6Circulation des véhicules tout terrain sur les chemins municipaux

M.B. 2011-07-04-188

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de reporter ce dossier jusqu'au retour du conseiller André Patry, conseiller qui a piloté ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

300-7TECQ - 2010-2013 (Taxe sur l'essence et contribution du Québec)

Dossier à suivre.

300-8Camion municipal - v6, 4x4

M.B. 2011-07-04-189

Considérant la résolution M.B. 2011-04-04-083 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 avril 2011;

Considérant que cette résolution concernait l'acquisition d'un camion v6 4x4;

Considérant que le fournisseur retenu ne peut pas nous livrer la marchandise telle que soumissionnée;

Considérant que le processus d'appel d'offres est terminé;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de procéder à l'annulation de l'acquisition et de mandater la directrice générale pour procéder à un autre appel d'offres pour un camion v8 boîte longue en y indiquant dans le devis que la livraison du camion devra se faire dans les quatre semaines suivant la date d'ouverture des soumissions.

Adoptée à l'unanimité

300-9Travaux de voirie - Affectation du surplus accumulé

M.B. 2011-07-04-190

Considérant que les membres du conseil désirent procéder à des travaux d'amélioration des chemins et ce, dès cette année:

Considérant la liste des travaux prioritaires déposée lors de la séance ordinaire du conseil du mois de mai 2011;

Considérant les chemins énumérés à la résolution M.B. 2011-05-03-111;

Considérant que les membres du conseil désirent investir une somme approximative de 150000\$ dans ces travaux dans lesdits chemins;

Considérant que les états financiers de la municipalité démontrent que cette somme est disponible dans le surplus accumulé;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier il est résolu d'affecter une somme de 150000\$ provenant du surplus accumulé pour des travaux de voirie sur les chemins énumérés et d'autoriser par le fait même l'exécution dedits travaux.

Adoptée à l'unanimité

300-10 Appel d'offres pour la fourniture de matériel 0-3/4

M.B. 2011-07-04-191

Considérant les résolutions M.B. 2011-05-03-111 et M.B 2011-07-04-190 adoptées par les membres du conseil;

Considérant les besoins en matériel 0-3/4;

Considérant qu'un contrat d'un montant se situant entre 25000\$ et 100000\$ nécessite un appel d'offres par invitation écrite;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres par invitation écrite auprès des fournisseurs de la région et ce, pour la fourniture de 5000 tonnes de matériel 0-34.

Adoptée à l'unanimité

300-11 Hydro-Québec – Demande de prolongement du réseau électrique – Secteur du chemin Patry-du-Lac-Edja

M.B. 2011-07-04-192

Considérant la demande déposée par la compagnie Hydro-Québec à l'effet de prolonger son réseau électrique sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

Considérant que le territoire concerné par cette demande est situé dans le secteur du chemin Patry-du-Lac-Edja;

Considérant la visite terrain effectué par l'inspecteur municipal Richard Carle et le directeur des travaux publics Stéphane Patry en ce qui concerne cette demande:

Considérant le mémo émis par l'inspecteur municipal confirmant que ce projet ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à la signature des documents autorisant le prolongement du réseau électrique sur le chemin Patry-du-Lac-Edja.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
-----	------------------------------------

- 400-1Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3Écocentre et site des lagunes
- 400-4Confirmation d'embauche « Technicien en environnement » PCÉ 2011

M.B. 2011-07-04-193

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder à l'embauche de Luc Gagnon, étudiant comme technicien en environnement et ce, pour la période estivale.

Adoptée à l'unanimité

400-5Inspection des berges – Grand Lac Rond – MRCVG

Sujet discuté lors de la première période de questions.

400-6Suivi du programme PAPA

Note au procès-verbal

Le conseiller Denis Lacroix explique ce programme.

400-7Vidange des fosses septiques sur les îles

Sujet reporté.

* Départ du conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier à 20 h 28.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-1**CCU**

A- Demande de dérogation mineure #2011-01- 8 chemin Héritage

M.B. 2011-07-04-194

Considérant la demande de dérogation déposée par la propriétaire du 8 chemin Héritage;

Considérant que cette demande concerne un bâtiment accessoire déjà construit;

Considérant que le propriétaire demande une dérogation mineure puisque son bâtiment accessoire empiète de 2.3 mètres dans la marge latérale;

Considérant le permis émis en 2003 par l'inspecteur municipal en poste à cette date, et ce, pour la construction d'un bâtiment accessoire;

Considérant les informations inscrites sur le permis émis par l'inspecteur municipal pour cette construction;

Considérant que ces informations mentionnaient que ce bâtiment accessoire devra être à ± 17 pieds de la marge latérale, soit l'équivalent de la hauteur du mur le plus haut de ce bâtiment accessoire;

Considérant que ce bâtiment accessoire est d'une hauteur de 5.67m soit ±19 pieds; par conséquent, la marge latérale devrait être au minimum de 5.67m;

Considérant que ce bâtiment accessoire est construit à 3.37 mètres de la marge latérale;

Considérant que la réglementation municipale en vigueur sur le territoire de la municipalité de Bouchette au moment de l'émission du permis n'exigeait pas qu'un certificat d'implantation soit préparé avant que le permis de construction soit émis;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'accorder cette dérogation mineure affectant un bâtiment accessoire construit à 3.37 mètres de la marge latérale au lieu de 5.67 mètres, marge exigée par le règlement municipal. Ce bâtiment accessoire empiète donc de 2.3 mètres dans la marge latérale.

Adoptée à l'unanimité

600-2Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2011

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juin 2011 sont déposées.

600-3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 240, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage commerce c6 « Hébergement et restauration » à la zone V-104

M.B. 2011-07-04-195

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 240

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 pour ajouter l'usage c6 aux usages permis dans la zone V-104

Attendu que la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

Attendu que comme mentionné au plan numéro 78430-1, annexé au règlement de zonage, les usages permis dans la zone V-104 sont :

Intérêt public

b2 Esthétique

Forestier

f1 Forestier I

Habitation

h1 Unifamiliale isolée

Récréation

t1 Touristique I

t5 Touristique V

t7 Touristique VII

t9 Communautaire

Attendu que l'usage commerce c6 « Hébergement et restauration » est nécessaire pour établir un restaurant et un débit de boissons alcooliques;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Karo Poirier lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2011 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 pour y ajouter l'usage c6 aux usages déjà permis dans la zone V-104;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté par la majorité des membres du conseil lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 juin 2011;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le lundi 4 juillet 2011 à 18 h 30;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 240 modifiant le règlement numéro 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Ajout d'usage

L'usage c6 est ajouté aux usages permis dans la zone V-104.

Article 3 - Définition de l'usage c6

La définition de l'usage c6 est inscrite à l'article 2.3.4.2.6 du règlement numéro 85, règlement de zonage de la municipalité de Bouchette.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Major

Maire

Claudia Lacroix

Directrice générale

Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-4 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 241, règlement modifiant le règlement de zonage afin d'ajouter l'usage commerce c5 « Services routiers » et l'usage commerce c3 « Détail » à la zone U-206

M.B. 2011-07-04-196

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 241

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 pour ajouter les usages c5 et c3 aux usages permis dans la zone U-206

Attendu que la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu'une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

Attendu que comme mentionné au plan numéro 78430-1, annexé au règlement de zonage, les usages permis dans la zone U-206 sont :

Commerce

c9 Services professionnels

Habitation

h1 Unifamiliale isolée h4 Bifamiliale isolée

h14 Mixte

Attendu que l'usage commerce c5 « Services routiers » est nécessaire pour l'implantation d'un garage pour y effectuer des travaux mécaniques ;

Attendu que l'usage commerce c3 « De détail » est nécessaire pour permettre des amoncellements de sable, terre et gravier ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Gaston Lacroix lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2011 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 pour y ajouter l'usage c3 et l'usage c5 aux usages déjà permis dans la zone U-206 ;

Attendu qu'un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors d'une séance extraordinaire tenue le 20 juin 2011;

Attendu qu'une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le lundi 4 juillet 2011 à 18 h 30;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement 241 modifiant le règlement 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Ajout d'usages

Les usages c3 et c5 sont ajoutés aux usages permis dans la zone U-206.

Article 3 – Définition des usages c3 et c5

La définition de l'usage c3 est inscrite à l'article 2.3.4.2.3 du règlement numéro 85, règlement de zonage de la municipalité de Bouchette.

La définition de l'usage c5 est inscrite à l'article 2.3.4.2.5 du règlement numéro 85, règlement de zonage de la municipalité de Bouchette.

Article 4 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Major Maire	Claudia Lacroix Directrice générale Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
Į.	

700-1 Fête des bénévoles – Rapport 2011

700-2Piquetage - Terrain de loisirs

M.B. 2011-07-04-197

Considérant que la municipalité de Bouchette est devenu propriétaire par prescription décennale d'une parcelle de terrain adjacente au terrain de loisirs, parcelle de terrain ayant comme matricule le 4618-83-2931;

Considérant qu'il serait important de connaître les limites réelles de certaines parties de ce terrain;

Considérant le prix obtenu d'un arpenteur géomètre pour la pose de onze repères;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services de Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre de la firme GBR.MKI inc. et ce, pour la pose de 11 repères sur la propriété municipale ayant comme matricule 4618-83-2931 au coût approximatif de 1000\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Rencontre d'informations RCI 2009-206
- Rencontre d'informations Développement 31 milles
- Délai raisonnable pour réponse

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
------	--------------------

M.B. 2011-07-04-198

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu de lever la présente séance à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major	Claudia Lacroix
Maire	Directrice générale
	Secrétaire-trésorière